Questions à...

Détective privé et justice ? L'avis d'une avocate



Me Valérie Giard,
avocate havraise

Le travail d'un détective peut-il être produit devant un tribunal ? Quelles sont les limites ? Les risques ? Avocate pénaliste havraise, Me Valérie Giard décrypte.

Un coup de pouce pour... un acquittement

En tant qu'avocate, avez-vous déjà eu recours au service d'un détective ?

Valérie Giard : « Du temps où je faisais du droit de la famille, oui, à plusieurs reprises. Pour établir des adultères ou des choses en lien avec le droit de la famille. Je pouvais produire leurs rapports devant le juge aux affaires familiales. Rapports dont la valeur est tout à fait légale : c'est un témoignage comme un autre, ou presque puisqu'il s'agit tout de même d'un professionnel. »

Il n'y a donc pas de problème de recevabilité des preuves ?

« Aucun. Je me suis aussi servi d'un détective dans un dossier criminel dans lequel je plaidais un acquittement, que j'ai obtenu d'ailleurs. Il me fallait des éléments sur la plaignante, sa crédibilité, son passé… Bien évidemment, dans ce cadre, je n'ai pas fait mention du détective : je me suis servi des renseignements qu'il a obtenus pour poser les bonnes questions. Mais tout ceci a un coût. »

Justement, tout le monde ne peut pas s'offrir les services d'un détective. N'y a-t-il pas un risque d'une justice à deux vitesses, entre le client qui peut s'offrir ce service et celui qui ne peut pas ?

« Dans 99 % des cas, la justice ne l'est pas. Mais elle l'est parfois. Entre celui qui peut se payer une armée d'avocats qui va pouvoir couvrir toutes les facettes d'un dossier quel qu'il soit et celui qui ne peut pas, il va y avoir une différence. Évidemment, le recours à un détective privé n'est pas pris en charge par l'aide juridictionnelle. »

Quelles sont les limites à un tel recours ?

« Du côté des rapports et des documents produits, ils sont des éléments de preuve comme peuvent l'être des témoignages, des attestations, des messages, des captures d'écran analysées par des huissiers… Mais, à mon sens, la limite, c'est LE secret professionnel absolu. Je ne peux pas donner d'information sur tel ou tel dossier, évoquer la situation de mon client avec quelqu'un, donc je ne peux pas en parler avec un détective. Comment le saisir dans ce cas ? C'est compliqué. Il faut que cela passe par le client lui-même : c'est à lui de le saisir et de lui donner les informations qu'il souhaite, pas à l'avocat. Qu'on utilise des éléments venus d'une enquête d'un détective, qui va pouvoir prendre plus de temps que la police, qui va aller creuser de vieilles affaires, ça ne me dérange pas. Mais on ne touche pas au secret professionnel. »

> « Évidemment, le recours à un détective privé n'est pas pris en charge par l'aide juridictionnelle. »

Le métier a aussi évolué, d'autres ont été créés, comme l'avocat-enquêteur. Qu'en pensez-vous ?

« Il ne faut pas confondre les prérogatives, les fonctions. Je pense que l'on ne peut pas être tout à la fois. Je ne suis pas enquêtrice. Chacun son job. C'est vrai que la police ne peut pas se charger de tout, car il y a des contentieux privés ou des vieilles affaires, et les détectives sont très bien pour ça. Puis, la profession a changé. Elle est beaucoup plus réglementée qu'il y a une vingtaine d'années où l'on voyait des gars sans diplôme, sans formation, sans déontologie... La réglementation est passée par là et ça s'est professionnalisé. En tant que juriste, le recours à un détective peut être utile et potentiellement utilisable. Dans certains dossiers. Mais dans mon contentieux, ça reste marginal. » ● **A. Q.**

Les drôles de souvenirs de Jean de police à Dieppe et ancien « p

Jean-Louis Viot ou la truculence faite enquêteur à la commande. Écouter cet ancien patron du commissariat de Dieppe conter sa reconversion, en 2008, dans la foulée de sa retraite, en détective privé, c'est plonger dans une autre époque finalement. Pas celle du privé au chapeau mou. Ni celle post-Occupation du frenchie Nestor Burma. On est loin aussi du limier « hardboiled » en trench-coat qui traîne son blues dans les bas-fonds humides.

En fait, l'ex « privé » normand de 74 ans incarne à la perfection l'enquêteur de province à l'ancienne. Jeune, son cœur a balancé entre flic et journaliste. *« J'ai toujours eu une attirance pour l'actualité et les faits divers. »*, se souvient cet autodidacte. Jean-Louis Viot intégrera la maison Poulaga en 1972, après avoir occupé le poste de standardiste de la préfecture de Laval, la nuit.

Garder le côté enquête

« Un gardien de la paix était en faction. On discutait beaucoup car on s'ennuyait. Et mon premier beau-frère était alors le plus jeune commissaire de France, raconte l'écrivain. *J'ai sauté le pas quand le statut d'enquêteur contractuel a été créé. »*

Jean-Louis Viot mène sa barque pendant vingt-sept ans dans la ville aux quatre ports. *« J'avais prévu mon coup pour la suite. Je voulais garder le côté enquête. Étant officier de police judiciaire, je pouvais exercer le métier de détective privé sans passer de diplôme. Mais hors de la circonscription où j'étais en poste. »*

Le Dieppois domicilie donc son agence chez un ami huissier de justice à la Ville d'Eu, à 30 km. Son terrain de chasse sera vaste : Corse, Somme, Bretagne, région parisienne. Il a interdiction de faire état de son ancienne activité. Et d'arborer du tricolore.

« Détronché » par plusieurs mecs

Mais l'ancien commandant de police a-t-il pu compter sur un coup de pouce d'ex-collègues ? *« Une fois ou deux pour m'assurer d'une information dans le cadre d'une recherche de personnes disparues. Mais on peut se faire taper fort sur les doigts par le procureur… »*

Pas de formation, une liberté totale – cependant encadrée par les textes de lois et autres règles déontologiques – mais de longs, très longs moments de solitude. *« En police, nous travaillons minimum en binôme »*, apprécie le Dieppois.

C'est aussi plus sécurisant. Surtout quand on s'est fait « détroncher » et que trois bagnoles avec plusieurs mecs vous serrent sur une route de campagne. Ce jour-là, son appareil photo et son impressionnant téléobjectif ont tapé dans l'œil de l'équipe peu amène. *« Je leur ai dit que j'étais chasseur d'images. V'là la gueule du chasseur d'images… »*, se marre le Normand rangé des voitures.

Ficelles et mises en garde

On a beau avoir été un policier aguerri et *a fortiori* un « patron », il faut puiser dans son imagination pour parvenir à ses fins. À la faveur d'une rencontre inopinée dans un restaurant, *« un vieux de la vieille, qui n'exerce plus, m'avait filé quelques ficelles et des mises en garde. J'étais complètement novice dans le métier. »*

Des anecdotes rocambolesques, l'ex-privé (jusqu'en 2020) n'en manque pas. Ainsi, à la demande d'un avocat niçois, il s'agissait de recueillir en urgence la signature d'un tiers pour l'authentifier. Le subterfuge ? *« Je me suis fait passer pour un technicien devant prévenir les gens du quartier de futurs travaux. Lors du porte-à-porte, ils devaient parapher un document. »*

« J'ai planqué dans une ambulance pour un dossier concernant un hôpital. Une autre fois, je me suis retrouvé dans un corbillard, près d'une église, poursuit le Mayennais d'origine. *J'étais assis à la place du cercueil. C'était long, tu t'emmerdes un peu alors j'ai intérieurement fait la causette avec ceux qui sont passés ici. » [Rires].*

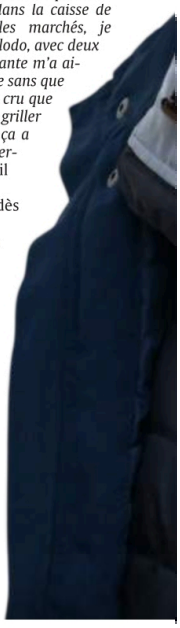
La débrouille et le déguisement

La débrouille est au cœur de sa passion. Il faut trouver des véhicules différents – merci les copains ! –, aimanter une fausse enseigne sur le Kangoo ou le Vito Mercedes ; et parfois se déguiser. *« Pour une enquête sur une poissonnière qui piquait dans la caisse de son patron sur les marchés, je m'étais habillé en clodo, avec deux béquilles. Une passante m'a aidé à traverser la rue sans que je le demande ! J'ai cru que j'allais me faire griller mais au contraire, ça a renforcé ma couverture »*, en sourit-il encore.

Des surveillances dès 5 h, dormir dans sa voiture, rater sa cible à 5 mn, faire des centaines de kilomètres pour revenir bredouille, des procédures de plus en plus contraignantes ou encore une activité en dents de scie ont convaincu Jean-Louis Viot de tourner la page.

Évolutions

Drones, nouvelles technologies, dossiers économiques : *« Les systèmes*



GAN 14.

-Louis Viot, ex-officier
ɔrivé »

d'enquête ont évolué et la nature des affaires a changé », concède le père de famille.
À tel point que la dénomination de la profession n'est plus la même. On les appelle des agents de recherches privées ou des enquêteurs privés *« pour éviter la mythification »* et par souci de modernité.
Seul regret à l'issue d'une heure d'entretien : *« Je n'envisage pas d'écrire un livre sur ma vie de détective »*, annonce Jean-Louis Viot, pourtant auteur de nombreux romans policiers d'atmosphère et ouvrages de jeunesse.
Plusieurs d'entre eux ont été récompensés au plan national. Il a cofondé et préside désormais les éditions associatives « Les mots de plume ». Une autre passion. Bien plus pépère. ● **G. L.**



« J'ai cru que j'allais me faire griller. »
Jean-Louis Viot
Ancien détective privé et ex-commandant de police à Dieppe.

Jean-Louis Viot, ex-commandant de police et ancien détective privé : « J'étais assis à la place du cercueil. C'était long, tu t'emmerdes un peu alors j'ai intérieurement fait la causette avec ceux qui sont passés ici. » **Photo Stéphanie Péron-Clément**